

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Liquide pour accumulateur au plomb-acide, rempli d'acide</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	peut comprendre des accumulateurs au plomb-acide de type gel/électrolyte absorbé
<b>Usage recommandé</b>	Accumulateurs électriques
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant/fournisseur</b>	East Penn Manufacturing Company, Inc.
<b>Adresse</b>	102 Deka Road, Lyon Station PA 19536
<b>Numéro de téléphone</b>	(610) 682-6361
<b>Personne-ressource</b>	East Penn EHS Department
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	États-Unis/Canada: CHEMTREC (800) 424-9300, Outside USA 1 (703) 527-3887
<b>Courriel</b>	contactus@eastpenn-deka.com

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 1 (Appareil respiratoire)
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (Appareil respiratoire)
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

## Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque des lésions oculaires graves. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire). Risque avéré d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les poussières. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention**

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Recueillir le produit répandu.

**Stockage**

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.

**Élimination**

Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Autres dangers**

Dans des conditions normales de traitement et d'utilisation, une exposition aux constituants chimiques contenus dans ce produit est peu probable. L'accumulateur ne doit pas être ouvert ou brûlé. Une exposition aux ingrédients contenus dans ce produit ou à ses produits de combustion peut se révéler nocive.

**Renseignements supplémentaires**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Plomb et composés de plomb (inorganiques)		7439-92-1	43 - 70
Électrolyte (acide sulfurique)		7664-93-9	20 - 44
Antimoine		7440-36-0	3 - 5

**Remarques sur la composition**

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Les concentrations de la composition du contenu varieront avec le type et la taille des accumulateurs.

**4. Premiers soins****Inhalation**

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Contact avec la peau**

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec les yeux**

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Tenir les paupières ouvertes pendant le rinçage. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer abondamment la bouche à l'eau. NE PAS provoquer le vomissement à cause du risque d'une aspiration du liquide dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Dans des conditions normales de traitement et d'utilisation, une exposition aux constituants chimiques contenus dans ce produit est peu probable. L'accumulateur ne doit pas être ouvert ou brûlé. Une exposition aux ingrédients contenus dans ce produit ou à ses produits de combustion peut se révéler nocive.

Une importante exposition au plomb peut se traduire par des lésions au système nerveux central, une encéphalopathie ou des lésions au système hématopoïétique (qui forme du sang).

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Traiter de façon symptomatique.

**Informations générales**

S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie****Agents extincteurs appropriés**

Produit chimique sec, mousse, gaz carbonique, brouillard d'eau.

<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne PAS utiliser d'eau sur des circuits électriques sous tension.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Les accumulateurs émettent de l'hydrogène inflammable gazeux pendant le chargement et peuvent accroître le risque d'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Comme avec tout contenant hermétique, les cellules de l'accumulateur peuvent se rompre lorsqu'elles sont exposées à une chaleur excessive; ceci peut entraîner la libération de substances corrosives ou inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Éviter le contact avec la peau.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Neutraliser le matériau déversé avant la mise au rebut. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'écoulement dans les fossés, les égouts ou les cours d'eau.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	En cas de dommages causés par une fuite des matériaux exposés, éviter le contact avec le contenu d'une cellule ou d'un accumulateur endommagé. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Protéger les récipients contre tout dommage. Placer un carton entre les couches d'accumulateurs empilés pour éviter des dommages et des courts-circuits.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Antimoine (CAS 7440-36-0)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	
Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m <sup>3</sup>	Fraction thoracique.
Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	
Antimoine (CAS 7440-36-0)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	
Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9)	STEL	3 mg/m <sup>3</sup>	
	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	
Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m <sup>3</sup>	

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Antimoine (CAS 7440-36-0)	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>	
Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Antimoine (CAS 7440-36-0)	TWA	0.5 mg/m3	
Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.
Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Antimoine (CAS 7440-36-0)	TWA	0.5 mg/m3	
Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.
Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Antimoine (CAS 7440-36-0)	TWA	0.5 mg/m3	
Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9)	STEL	3 mg/m3	
	TWA	1 mg/m3	
Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites**

**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1)	300 µg/L	Plomb	Sang	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Assurer une ventilation efficace. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Aucunes dans les conditions normales. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Aucunes dans les conditions normales. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Autre**

Aucunes dans les conditions normales. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Porter un vêtement de protection approprié. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire**

Aucunes dans les conditions normales.

**Dangers thermiques**

Lorsque le produit est chauffé, porter des gants de protection contre les brûlures thermiques.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique	Solide.
Forme	Acide sulfurique, liquide. Plomb, solide.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	< 1
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	112.78 - 115.56 °C (235 - 240 °F) (Acide sulfurique)
Point d'éclair	Inférieure à la température ambiante (comme l'hydrogène gazeux).
Taux d'évaporation	< 1 (n-BuAc=1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	4 % (Hydrogène)
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	74 % (Hydrogène)
Tension de vapeur	10 mm Hg
Densité de vapeur	> 1 (Air = 1)
Densité relative	1.27 - 1.33
Solubilité	
Solubilité (eau)	100 % (Acide sulfurique)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	1.27 - 1.33 (H <sub>2</sub> O = 1)

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
Conditions à éviter	Surcharge. Sources d'inflammation.
Matériaux incompatibles	Bases fortes. Matières organiques combustibles. Agents de réduction. Métaux très fins. Oxydants forts. Eau.
Produits de décomposition dangereux	Dioxyde de soufre Trioxyde de soufre. Monoxyde de carbone. Acide sulfurique Hydrogène.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : La poussière peut irriter l'appareil respiratoire. Difficultés respiratoires. L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.
Contact avec la peau	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Les poussières peuvent irriter la peau.

<b>Contact avec les yeux</b>	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Les poussières peuvent irriter les yeux.
<b>Ingestion</b>	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	2140 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Entraîne des brûlures à la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

###### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Antimoine (CAS 7440-36-0) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Données non disponibles.

**Sensibilisation cutanée** Données non disponibles.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Données non disponibles.

##### Cancérogénicité

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les « brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique » comme des cancérogènes connus pour l'homme (CIRC : catégorie 1). Cette classification s'applique uniquement aux brouillards qui contiennent de l'acide sulfurique, mais pas à l'acide sulfurique ou aux solutions d'acide sulfurique.

##### Carcinogènes selon l'ACGIH

Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.  
 Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1) A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

##### Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9) Probablement cancérogène pour l'homme.

##### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ACIDE SULFURIQUE, LORSQUE CONTENU DANS DES BROUILLARDS D'ACIDES INORGANIQUES FORTS (CAS 7664-93-9) Probablement cancérogène pour l'homme.

PLOMB ET COMPOSÉS INORGANIQUES, EN TANT QUE PB (CAS 7439-92-1) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

##### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1) Effet cancérogène détecté chez les animaux.

##### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9) 1 Cancérogène pour l'homme.  
 Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Aucunes dans les conditions normales. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Aucunes dans les conditions normales. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Risque avéré d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire).

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Aucunes dans les conditions normales. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.

**Effets chroniques** L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Une importante exposition au plomb peut se traduire par des lésions au système nerveux central, une encéphalopathie ou des lésions au système hématopoïétique (qui forme du sang). Une inhalation chronique d'un brouillard d'acide sulfurique peut accroître le risque de cancer du poumon.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Plomb et composés de plomb (inorganiques) (CAS 7439-92-1)		
	CL50	Truite arc-en-ciel, truite Donaldson (Oncorhynchus mykiss)
		1.17 mg/l, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	La demi-vie de dégradation du produit n'est pas connue. Le plomb et ses composés sont très persistants dans l'eau.	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Une bioaccumulation de plomb se produit dans les animaux et plantes aquatiques et terrestres, mais une très petite bioaccumulation se produit dans la chaîne alimentaire.	
<b>Mobilité dans le sol</b>	Si le produit pénètre le sol, un ou plusieurs constituants deviennent certainement ou potentiellement mobiles et peuvent contaminer les nappes phréatiques.	
<b>Mobilité générale</b>	Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.	
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucuns connus.	

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recycler les accumulateurs, comme méthode d'élimination principale. Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Règlements locaux d'élimination** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**Code des déchets dangereux** Non réglementé.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**Emballages contaminés** Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

**Numéro ONU** UN2794  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** ACCUMULATEURS électriques REMPLIS D'ÉLECTROLYTE LIQUIDE ACIDE  
**Classe de danger relative au transport**  
**Classe** 8  
**Danger subsidiaire** -  
**Groupe d'emballage** III  
**Dangers environnementaux** Non disponible.  
**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Non disponible.

### IATA

**UN number** UN2794  
**UN proper shipping name** Batteries, wet, filled with acid electric storage  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 8  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** -  
**Environmental hazards** Yes  
**ERG Code** 8L  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

### IMDG

**UN number** UN2794  
**UN proper shipping name** BATTERIES, WET, FILLED WITH ACID electric storage

<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	8
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	-
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-A, S-B
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Électrolyte (acide sulfurique) (CAS 7664-93-9) Classe B

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

**Date de publication** 24-Août-2015  
**Date de la révision** 02-Septembre-2015  
**Version n°** 02

### Liste des abréviations

DL50 : Dose létale 50 %.  
CL50 : Concentration létale moyenne.

### Références

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

### Avis de non-responsabilité

Les informations de la présente FDS sont obtenues à partir de sources considérées comme fiables. Cependant, le fabricant ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à leur exactitude ou leur exhaustivité. Les utilisateurs doivent considérer les informations de la présente FDS uniquement à titre complémentaire des autres informations obtenues d'autres sources. Il est de leur responsabilité d'évaluer indépendamment l'adaptation et la complétude des informations provenant de toutes les sources pour garantir une bonne utilisation, une élimination conforme, l'hygiène et la sécurité des employés et des clients et la protection de l'environnement.